

CHARREL & ASSOCIÉS

CATALOGUE FORMATIONS

FAIRE FACE AUX MODIFICATIONS
PERMANENTES DE LA RÉGLEMENTATION ET DE
L'ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLES

WWW.CHARREL-AVOCATS.COM



I. NOTRE EXPERIENCE

Le Cabinet CHARREL & Associés est spécialisé depuis 20 ans en droit public des affaires, et plus spécifiquement en droit de la commande publique et privée. Nous assistons depuis 20 ans des maîtres d'ouvrage, qu'ils soient des personnes publiques ou privées, dans le cadre de missions globales allant de l'élaboration des Dossiers de Consultation des Entreprises jusqu'aux éventuelles réclamations des entreprises lors du règlement des comptes du marché, en passant par le suivi des procédures de passation jusqu'à l'attribution des marchés et la gestion des difficultés survenant en cours d'exécution.

Nos interventions en droit public des affaires sont les suivantes :

CONSEIL	AUDIT	FORMATION	INGÉNIERIE	CONTENTIEUX	CONCILIATION
Consultations Rédaction d'actes, de conventions Assistance réunions / négociations Assistance téléphonique Présentations en Powerpoint pour les élus, public, services	Audit réglementaire (études d'impact -DDAE, permis) Audit stratégique Audit contractuel et financier Audit interne de procédures	Analyse des besoins de formation Cahier des charges Formations intra sur-mesure Formations inter entreprises	AMO juridique de projet Stratégie juridique de projet Suivi des procédures Validation des principaux actes de procédure	Référés, expertise, constats suspension, précontractuel Contentieux administratif (REP, plein contentieux) Contentieux judiciaire	Conciliation dans le cadre de contrats publics Médiations Arbitrage

Nicolas CHARREL, associé fondateur du Cabinet CHARREL & Associés, est le rédacteur de plusieurs ouvrages spécialisés dans la matière, fort de son expérience de près de 20 ans et d'une équipe composée d'associés et collaborateurs spécialisés en droit public des affaires :

















- Code de la commande publique, 1ère édition, avril 2019 (feuillets mobiles et Moniteurjuris)
- Code Pratique des marchés publics, 10 éme édition, nov. 2017
- Ordonnance et décret marchés publics, supp. Mon. TP, juin 2017;
- CCAG-Travaux commenté et annoté, Ed. du Moniteur (4 édition juin 2017)
- Livre orange de la commande publique durable (2015)
- CCAG PI, TIC et MIC commentés et annotés aux Ed. du Moniteur (novembre 2015).
- Ordonnance du 6 juin 2005 et ses Décrets d'application, commentés annotés, Ed. du Moniteur (mars 2013).
- Le risque pénal dans les marchés publics et les délégations de service public, Ed. Le Moniteur (2001)
- Auteur au Lamy Immobilier depuis sa création (1994) (Domanialité publique et privée Expropriation Marchés publics - PPP)
- Le nouveau droit des concessions : Le Moniteur.fr, Février 2016



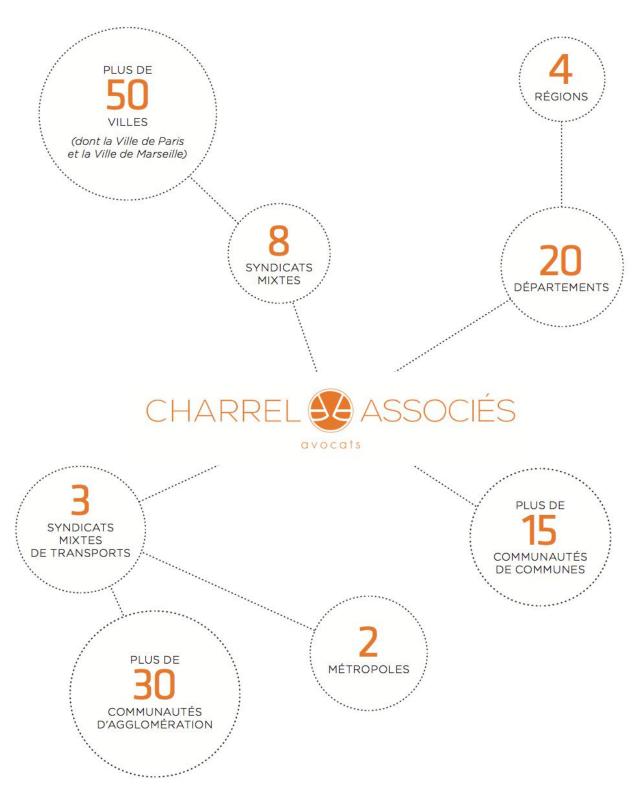








Cette expérience en droit public des affaires est mise au service d'une clientèle principalement institutionnelle, qu'elle soit publique ou privée, au travers de missions globales et transversale d'accompagnement, qu'il s'agisse de missions d'audits ou de formations, de missions de conseil et de représentation en justice, ou de missions de médiation et conciliation :





S

STRATÈGEAVOCATS Enfin, le Cabinet CHARREL & Associés a développé une marque au service de son ambition, être un véritable partenaire de ses clients en connaissant les codes de son domaine, ses réseaux de compétences ainsi que ses outils et procédures, grâce à un réseau de professionnels de tout horizon et à haute valeur ajoutée, permettant une vision systémique des problématiques et la transmission des savoirs par des formations opérationnelles partagées :

- Profiter de la synergie d'un réseau de professionnels du droit et du chiffre en complémentarité de ses champs d'intervention (notaires, avocats d'autres spécialités mobilisables sur un sujet transversal)
- S'assurer du haut niveau de leurs interventions

Animer un réseau de professionnels

Être partenaire de son client

- Connaître les usages dans les domaines de compétence de son client
- Partager ses réseaux de compétences
- Apprendre à connaître ses outils et ses procédures.

- Disposer d'une formation en négociation raisonnée pour savoir appliquer la systémie à la résolution des problèmes
- Synchroniser ses propres ressources à celles du client pour élaborer des solutions

Avoir une vision systémique

Associer les compétences

- Associer les compétences de juristes aux compétences métiers de son client
- Associer ses propres ressources à celles de son client (disponibilité des avocats associés, référent)
- Transmettre les savoirs par des formations opérationnelles partagées
- Assurer des présentations synthétiques des outils juridiques











II. NOTRE EQUIPE

Le Cabinet CHARREL & Associés est doté, indépendamment de ses partenaires dans tous les domaines du droit, d'une équipe d'avocats spécialisée en droit public des affaires et complémentaires en termes de compétences juridiques et opérationnelles.

Avocats associés:



Maître Nicolas CHARREL, avocat fondateur du cabinet, est avocat au barreau de Paris, avocat européen à la Cour du Luxembourg, Médiateur près des juridictions administratives et conciliateur.

Fondateur du cabinet en 1995, il intervient depuis plus de 25 ans de manière transversale dans l'ensemble des domaines du droit public des affaires et des institutions publiques et dispose en conséquence d'une expérience pratique et théorique avérée dans le domaine de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, en ce qui concerne le droit applicable aux acteurs publics (définition et évolution des

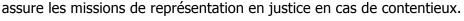
compétences, identification des schémas généraux et planning de procédures, suivi des procédures administratives de la détermination des prestataires d'études jusqu'au traitement des réclamations des entreprises de travaux et gestion des contentieux en responsabilité, procédures d'urbanisme, financement...).

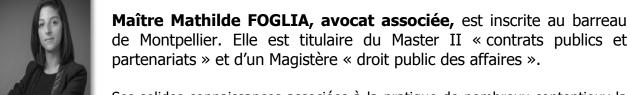
Son expérience lui permet d'assurer une véritable ingénierie juridique dans la conduite des projets publics, une capacité d'appréhender la dimension risk management pour les décisions à prendre, de définir la stratégie en cas de contentieux et d'assurer la défense et la représentation devant toutes les juridictions pouvant être saisies.



Maître Thomas GASPAR, avocat associé, est inscrit au Barreau de Montpellier. Il est diplômé d'un Master II « Contrats publics et partenariats » et titulaire du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat depuis 2012. Maître Thomas GASPAR est avocat associé du cabinet CHARREL et Associés depuis le 1^{er} janvier 2017. Il intervient notamment en qualité de formateur très régulièrement, tantôt à l'École des avocats Centre Sud et à l'Université Montpellier 1 (Magistère Droit Public Appliqué), tantôt pour ses clients.

Il dispose d'une expertise avérée de plus de 6 ans en droit de la commande publique, droit de la construction et des assurances, droit de l'urbanisme et de l'aménagement mais également en droit de la fonction publique. Il assiste les acteurs publics dans la mise en œuvre de leur projet et





Ses solides connaissances associées à la pratique de nombreux contentieux la conduisent à intervenir sur les opérations les plus complexes en (DSP et PPP Transport, CREM, Opérations de construction d'équipements publics majeurs)

et sur les pathologies contractuelles (non-conformités, mesures coercitives).



MARSEILLE

MONTPELLIER





Avocats collaborateurs:



Avocat collaborateur du cabinet CHARREL et Associés depuis février 2017, **Maître Damien FAYANT** est diplômé en 2008 d'un Master II « Droit public des affaires » et du certificat d'aptitude à la profession d'avocat en octobre 2013.

Au cours des 5 années de collaboration, Maître FAYANT a acquis une expérience polyvalente à la fois en conseil et en contentieux en Droit public. Sa

pratique concerne ainsi, notamment, les problématiques inhérentes aux contrats et marchés publics, à la maîtrise d'ouvrage publique, la domanialité publique et privée des collectivités, l'intercommunalité, ainsi que l'urbanisme.



Avocat sénior au sein du Cabinet CHARREL et associés qu'elle a rejoint en juin 2017, **Maître Marie BERNARDIN** est diplômée d'un Master II « contrats publics et partenariats » qu'elle a obtenu avec une mention bien et d'un Magistère « droit public des affaires ».

Son expérience de 5 ans en matière de contrats publics et, notamment, en matière de passation, d'exécution administrative et financière, de contrôle des contrats publics (Marchés publics, délégations de service public, partenariats

publics-privés), de droit pénal des acteurs publics, Montages contractuels complexes, Responsabilité contractuelle, Contentieux contractuel, lui permet d'assister les décideurs publics ainsi que d'assurer leur défense et leur représentation devant toutes les juridictions pouvant être saisies.



Maître Bérenger JACQUINET a rejoint le cabinet CHARREL et Associés en mars 2018. Il est diplômé d'un Master II en droit public des affaires et titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat depuis 2015.

Riche d'une expérience polyvalente, il intervient en droit public général, droit de la commande publique, droit de l'urbanisme (urbanisme opérationnel et aménagement, expropriation, etc.), droit de la domanialité publique et privée,

droit de l'environnement, droit des collectivités territoriales et en droit pénal.



Avocat sénior au sein du Cabinet CHARREL et associés qu'elle a rejoint en mars 2018, **Maître Constance RUDLOFF** est diplômée d'un Master II « contrats publics et partenariats » qu'elle a obtenu avec une mention bien et d'un Magistère « droit public des affaires ».

Titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat depuis 2013, elle dispose d'une expérience de 5 ans en droit public. Elle intervient, ainsi, en

matière de responsabilité hospitalière, dommages de travaux publics, urbanisme, fonction publique et désormais plus particulièrement en matière de contrats publics.





Diplômée d'un Master II « contrats publics et partenariats » qu'elle a obtenu avec une mention très bien et d'un Magistère « droit public des affaires », **Maître Ariane BARDOUX** a rejoint le cabinet CHARREL et Associés en mai 2018.

Exerçant la profession d'avocat depuis plus de 5 ans, elle a acquis une solide expérience que ce soit en matière de contentieux ou de conseil. Elle intervient désormais principalement dans le domaine des contrats

publics, tant en matière de passation que d'exécution, pour assister les décideurs publics et assurer leur défense devant toutes juridictions saisies.



Maître Camille RENARD est avocat junior au sein du Cabinet CHARREL et Associés qu'elle a rejoint en janvier 2019.

Elle dispose déjà d'une expérience solide en droit de la commande publique, via des expériences professionnelles de plusieurs mois effectuées au sein de deux cabinets d'avocats spécialisés dans ce domaine d'activité ainsi qu'au sein du Groupe Hospitalier Paris-Ouest et de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris.



Avocat collaborateur libéral depuis le 1er janvier 2014, **Maître Marion JOLLY** a rejoint le cabinet en juillet 2019, après avoir acquis, durant cinq ans de collaboration au sein de cabinets, une expérience dans la pratique du conseil et du contentieux auprès de nombreux acteurs publics. Elle a notamment pu mettre en œuvre ses compétences en droit public général, droit de l'urbanisme, droit de la construction, etc.



Avocat collaborateur libéral depuis le 1er janvier 2014, **Maître Elodie POURRET** a acquis une expérience riche tant en conseil qu'en contentieux dans les domaines d'intervention suivants : Contrats publics, droit de l'urbanisme, responsabilité administrative, domanialité publique, expropriations, droit administratif général, droit de la fonction publique, droit de l'environnement, droit de la construction, troubles de voisinage, droit des étrangers.





Assistantes:



Mathilde ARNAUD En cours de formation Bachelor Ressources Humaines

(Bac +3). Elle est l'assistante principale de Maître FOGLIA et des collaborateurs suivants : Maître BERNARDIN, JACQUINET, RENARD et POURRET.

Elle est également en charge de l'organisation et du suivi du pôle formations du cabinet (inter et intra).



Émilie GIRARD dispose d'un Master II en Droit et gestion de l'environnement et assure les fonctions d'assistante juridique.

A ce titre, elle est l'assistante principale de Maître GASPAR et des collaborateurs suivants : Maître BARDOUX, FAYANT, RUDLOFF, JOLLY. Elle assure en outre des fonctions de coordinateur appel d'offres (préparation des dossiers de candidature et d'offre du cabinet pour les réponses aux appels d'offres du cabinet) et du suivi des marchés publics conclus avec nos clients.



Isabelle GENOCHIO est diplômé clerc d'avocat (Spécialisation en droit des sociétés et en droit du travail). En tant que clerc d'avocats, elle assure les fonctions de responsable administrative et financière du cabinet.

Elle est l'assistante principale de Maître Nicolas CHARREL.

Elle est en charge de la gestion du secrétariat, du suivi de l'exécution des décisions de justice et de la comptabilité du cabinet.



III.NOS FORMATIONS - SOMMAIRE

I. NOTRE EXPERIENCE	2
II. NOTRE EQUIPE	5
III. NOS FORMATIONS - SOMMAIRE	9
IV. MARCHES PUBLICS	10
V. CONCESSION	35
VI. DOMANILITE PUBLIQUE ET PRIVEE	37
VII. URBANISME ET ENVIRONNEMENT	41
VIII. COLLECTIVITES LOCALES	44







IV. MARCHES PUBLICS

	PAGE	
Les bases des marchés publics	11	
Marchés publics : Les pièces à éviter		
Savoir répondre à un appel d'offre		
La rédaction des pièces administratives d'un dossier de consultation	14	
La rédaction du CCAP	15	
La définition des besoins et la préparation du marché	16	
L'analyse des candidatures et des offres	17	
L'achèvement de la procédure et la gestion des évolutions du marché	18	
Les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre	19	
Les marchés de fournitures courantes et services	20	
Les marchés de prestations intellectuelles	21	
Les accords-cadres	22	
La passation des marchés de maîtrise d'œuvre	23	
L'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre	24	
L'exécution des marchés publics de travaux	25	
La maîtrise CCAG-PI	26	
La maîtrise du CCAG – Travaux	27	
La gestion administrative et financière des marchés	28	
La sous-traitance	29	
La dématérialisation des marchés publics	30	
La commission d'appel d'offres	31	
Le contentieux des marchés publics	32	
Développement durable et innovation dans les marchés publics	33	





La base des marchés publics

COMPRENDRE LES OBJECTIFS DE LA RÉFORME DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- Clarification du périmètre de la commande publique
- Simplification et modernisation de la commande publique
- Passage de l'acte juridique d'achat à l'acte économique d'achat
- Les dernières nouveautés

IDENTIFIER UN MARCHÉ PUBLIC

- La définition des marchés publics
- La distinction avec d'autres contrats

LES PRINCIPALES RÈGLES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION DU MARCHÉ

- La définition et le recensement des besoins (sourçage ; spécifications techniques ; estimation)
- La mise en œuvre de l'allotissement
- Le choix de la forme du marché (marché à tranches ; accordscadres)

- Le choix de la procédure et de la publicité (seuils ; supports ; différentes procédure)
- Le dossier de consultation des entreprises (DCE) et les pièces du marché

LES PRINCIPALES RÈGLES LORS DE LA PROCÉDURE DE PASSATION

- La phase de la candidature (identification des pièces à exiger ; vérifications des conditions de participations ; régularisation ; interdiction de soumissionner)
- La phase de l'offre (contrôle de conformité et régularité des offres ; critères, sous-critères et méthode de notation ; analyse des offres)
- L'achèvement de la procédure (déclaration sans suite ; informations des candidats

LES PRINCIPALES RÈGLES DE L'EXÉCUTION

- Les nouveautés de la réforme en matière d'exécution financière
- Les nouvelles règles de modifications de marchés
- Le formalisme à respecter



Marchés publics : Les pièces à éviter

LES RISQUES AU STADE DE LA DÉFINITION DES BESOINS

- Les grandes règles en matière de définition des besoins
- Les principales erreurs lors de la définition des besoins
- Les risques juridiques

LES RISQUES AU STADE DE LA SELECTION DES CANDIDATURES

- Les grandes règles de la sélection des candidatures
- Les principales difficultés au stade de la sélection des candidatures
- Les risques juridiques

LES RISQUES AU STADE DU JUGEMENT DES OFFRES

- Les grandes règles de la sélection des offres
- Les principales difficultés au stade de la sélection des offres
- Les risques juridiques

LES RISQUES AU STADE DE L'EXÉCUTION

- Les règles de modification des marchés en cours
- Les risques juridiques









Savoir répondre à un appel d'offres

L'ORGANISATION ET LA REDACTION D'UNE PROCÉDURE DE PASSATION : COMPRENDRE LES ATTENTES DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La procédure à choisir et le contenu du dossier de consultation des entreprises

- Les différentes procédures de passation prévues par le Code des Marchés Publics
- Les marchés à procédure adaptée
- L'appel d'offres
- Les différentes formes de marchés
- Les exigences du pouvoir adjudicateur

L'analyse des candidatures et des offres

- Contrôle et vérification des pièces de la candidature
- Contrôle des pièces constitutives de l'offre
- L'analyse des offres
- Les formalités d'achèvement de la procédure

L'ORGANISATION ET LA REDACTION D'UNE PROCEDURE DE PASSATION : REPONDRE À UN APPEL D'OFFRES

La méthodologie de réponse à un appel d'offres

- Trouver les avis de publicité et connaitre les modalités de récupération du DCE
- Savoir analyser les différentes pièces du DCE
- Préparer sa candidature
- La préparation de l'offre

_

La remise et l'éventuel rejet de l'offre

- La remise de l'offre
- L'éventuel rejet de l'offre



La rédaction des pièces administratives d'un dossier de consultation

COMPRENDRE LES OBJECTIFS DE LA RÉFORME DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- Clarification du périmètre de la commande publique
- Simplification et modernisation de la commande publique

MAITRISER LE CONTENU DES PRINCIPE FONDAMENTAUX DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- Le principe d'égalité de traitement des candidats
- Le principe de liberté d'accès à la commande publique
- Le principe de transparence

CONNAITRE LE CONTENU D'UN DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

- Le règlement de consultation
- L'acte d'engagement
- Les annexes financières
- Le CCAP
- Le CCTP
- Mémoire technique et autres pièces du DCE

CONNAITRE LE CONTENU DES PIÈCES DE LA CONSULTATION

- L'AAPC
- Le Rapport d'analyse des candidatures et des offres
- Lettre de rejet
- Lettre d'attribution
- Lettre de notification
- Avis d'attribution

CONNAÎTRE LES PRINCIPALES RÈGLES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION DU MARCHÉ

- La définition des besoins
- L'allotissement
- Le choix de la procédure et de la publicité (seuils ; supports ; différentes procédure)

LES PRINCIPALES RÈGLES LORS DE LA PROCÉDURE DE PASSATION

- La phase de la candidature (identification des pièces à exiger ; vérifications des conditions de participations ; régularisation ; interdiction de soumissionner)
- La phase de l'offre (contrôle de conformité et régularité des offres ; critères, sous-critères et méthode de notation ; analyse des offres











La rédaction du CCAP

L'APPLICATION ET L'UTILISATION DES CCAG TRAVAUX, FCS ET PI

- Le champ d'application des CCAG
- Les définitions diverses communes aux CCAG
- Les dispositions communes aux CCAG
- L'utilisation des CCAG

L'OPTIMISATION DU CCAP D'UN MARCHÉ : SAVOIR MANIER, UTILISER ET RÉROGER AUX CCAG SUR LES PRINCIPALES STIPULATIONS

- Article 1^{er} Objet et dispositions générales :
- Article 2 Les pièces constitutives du marché
- Article 3 Les prix
- Article 4 Le règlement des comptes
- Article 5 Les délais d'exécution
- Article 6 Préparation, coordination et exécution des prestations
- Article 7 Réception des travaux
- Article 8 Garanties
- Article 9 Résiliation





La définition des besoins et la préparation du marché

LA BONNE DETERMINATION DES **BESOINS: LES ENJEUX D'UN ACHAT PUBLIC PERFORMANT**

- Les conditions d'un recensement des besoins juridiquement encadrés
- Les nouvelles opportunités de l'utilisation du sourçage
- La participation préalable à la procédure
- Les conséquences de l'insuffisance de la définition des besoins

LA MISE EN ŒUVRE DES **TECHNIQUES DE RECENSEMENT DES BESOINS**

- Les logiques métiers présidant à la définition des besoins et réponses du marché fournisseur
- Les points fondamentaux à identifier
- La nomenclature
- L'appréciation des seuils
- Les logiques fonctionnelles/normatives/appro che globale

LA TRADUCTION DES BESOINS **DANS LES PROCEDURES**

- La mise en œuvre de l'obligation d'allotir
- Comment intégrer les éléments issus du sourçage dans un cahier des charges
- Comment intégrer les approches environnementales, sociales et d'innovation dans l'achat public

Cas pratique : rédiger une clause environnementale ou sociale

CORRELER LA DEFINITION DES **BESOINS DEFINIS DANS LE CAHIER DES CHARGES AVEC LES** CRITERES D'ATTRIBUTION, LA **METHODE DE NOTATION ET LES** PRINCIPAUX ITEMS DU CONTENU **DES PRIX**

LES PROCEDURES ET **TECHNIQUES D'ACHATS A MOBILISER AU REGARD DES BESOINS DEFINIS**

- Détermination de la méthode procédurale adéquate
- Détermination de la procédure de passation mobilisable
- Détermination de la technique contractuelle mobilisable

LA CONCRÉTISATION DES **BESOINS DANS LES PIECES DU MARCHE**

- Caractérisation des différentes pièces du marché
- Déterminer la hiérarchie des pièces
- Méthodologie de validation des pièces du DCE

Cas pratique : construire l'armature d'un DCE type et rédiger l'AAPC









L'analyse des candidatures et des offres

ANALYSE DES CANDIDATURES: LES NOUVELLES OPPORTUNITES **DE LA REFORME**

- Les principaux apports de la réforme sur l'analyse des candidatures
- Le choix d'une méthode objective et non discriminatoire d'analyse des candidatures en procédure restreinte

PIÈCES IDENTIFIER LES DE **CANDIDATURE EXIGÉES**

- Analyser et comprendre la liste réglementaire des pièces pouvant être exigées
- Classer les pièces selon les catégories auxquelles elles se rapportent

DU **NOUVELLES POSSIBILITÉS NOUVEAU DROIT DES MARCHÉS PUBLICS**

- Le « dites-le nous une fois »
- Le dispositif électronique de mise à disposition des pièces
- Les marchés publics simplifiés
- Les effets des candidatures en groupement
- Rappel des principales formes de groupements et de leurs effets sur les conditions d'exécution
- Les gestions des litiges et défaillances d'un membre du groupement

LE CONTRÔLE DE LA VALIDITÉ ET SOLIDITÉ LA **DES** CANDIDATURES SUR LE **PLAN PRATIQUE**

- Contrôle des pièces de candidature
- Les pièces à exiger au titre de l'art. 55 DMP

L'IMPACT DE LA RÉFORME EN **ANALYSE DES OFFRES**

- Suppression de l'obligation de signer une offre
- La régularisation d'une offre

CONTENU ET MÉTHODE D'ANALYSE DES OFFRES

L'importance du choix des critères de jugement avec la définition du besoin (Rappel des points clés du Module 1)

RÉDACTION DU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

- Les fondamentaux d'un RAO
- Le classement des offres
- Les mentions obligatoires du PV d'attribution

LA MISE AU POINT

- Les enjeux d'une mise au point
- Le recours à une mise au point
- Les limites de la mise au point

L'INFORMATION DES **ENTREPRISES SUR LES** CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les informations obligatoires à communiquer









Les conditions de communication du RAO La communication des autres pièces

L'achèvement de la procédure et la gestion des évolutions du marché

ACHEVER LES PROCEDURES: QUELLES SONT LES PRINCIPALES ETAPES?

- L'achèvement des procédures dans les procédures adaptées
- L'achèvement des procédures dans les procédures adaptées

Cas pratique : rédaction des principaux éléments en relation avec la procédure achevée et un avis d'attribution

QUELS SONT LES CHANGEMENTS INTRODUITS PAR LA REFORME DES MARCHES PUBLICS?

- Quels sont les motifs de modification légale?
- Quels sont les seuils limites des avenants?
- Les marchés complémentaires existent-ils toujours?
- Quels sont les cas de modifications substantielles?

SAVOIR ETABLIR LE DECOMPTE GENERAL D'UN MARCHE

- L'identification des sommes dues
- L'identification des sommes à retenir (pénalités et autres éléments)
- Les formalités de notification du décompte et les effets en termes de délai

LES PRINCIPALES CAUSES DE **MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION**

- La modification des délais d'exécution / Les retards et les pénalités
- L'augmentation du montant ou périmètres des prestations/travaux
- La notion de travaux ou prestations supplémentaires pouvant être rémunérées

GERER LA FIN DE L'EXECUTION **DU MARCHE**

- La gestion de la fin d'un marché de travaux
- La gestion de la fin des autres marchés (PI, FCS, TIC)

Cas pratique : savoir établir un PV de réception ou de recettes

CAS PRATIQUE: Remplir un décompte général

COMMENT GERER LES RECLAMATIONS D'ENTREPRISES?

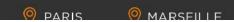
- Les règles générales d'établissement des réclamations
- Spécificités des réclamations en marchés de travaux





Quels sont les effets d'une réclamation ?

- Quelles sont les procédures de règlement amiable des litiges





Les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre

LE CADRE LÉGISLATIF ET RÈGLEMENTAIRE DES MARCHES **DE TRAVAUX ET DE MOE**

- Cadre législatif et règlementaire de principe : MOA public, MOE et entrepreneur
- Les exceptions (conceptionréalisation, CREM/REM, marché de partenariat)

LES ROLES ET RESPONSABILITES **DES INTERVENANTS À** L'OPÉRATION DE TRAVAUX

- Les différents acteurs à l'acte de construire (rôles, relations, responsabilité)
- forme juridique des l'acte intervenants de construire (cotraitance et soustraitance)

LE CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE ET DES ENTREPRENEURS DE **TRAVAUX**

- La passation des marchés de MOE et les missions du MOE
- Les missions du MO

LA PRÉPARATION ET LA **CONCLUSION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

- Les particularités de la préparation d'un marché travaux
- La passation des marchés de travaux

Cas pratique : analyse et sécurisation juridique d'un DCE









Les marchés de fournitures courantes et services

LE CADRE LÉGISLATIF ET RÈGLEMENTAIRE DES MARCHES **DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

La définition des marchés publics de fournitures courantes et services

- Marchés de fournitures
- Marchés de services
- Marchés mixtes incluant des travaux
- Les services sociaux et spécifiques

Les textes applicables

- Ordonnance (OMP) et décret marchés publics 2016 (DMP)
- CCAG Fournitures courantes et services 2009 (CCAG FCS)

LA PRÉPARATION ET LA PASSATION DES MARCHÉS DE **FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

- La préparation des marchés FCS
- La passation des marchés FCS **LES**

PARTICULARITÉS DE L'EXÉCUTION DES MARCHÉS DE **FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

- Les particularités d'exécution prévues dans le CCAG FCS
- Le matériel, les objets et les approvisionnements confiés au titulaire
- L'aménagement des locaux destinés à l'installation du matériel objet du marché
- Le stockage, l'emballage et le transport de matériels
- La livraison de matériels
- Le contrôle des prestations et les garanties
- Les opérations de vérifications quantitatives et qualitatives
- Les décisions après vérification
- La maintenance et les garanties spécifiques

Cas pratique : analyse et sécurisation juridique d'un DCE















Les marchés de prestations intellectuelles

LE CADRE LÉGISLATIF ET RÈGLEMENTAIRE DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES (PI) ET DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA **COMMUNICATION (TIC)**

- La définition des marchés de PI
- Définition de la notion prestations intellectuelles et différences avec la prestation de services Principaux types de prestations intellectuelles
- La définition des marchés publics de tic
- Spécificité du domaine de l'informatique La propriété intellectuelle dans les achats informatiques
- Les textes applicables
- Ordonnance (OMP) et décret marchés publics 2016 (DMP) propriété Code de la intellectuelle CCAG PI et TIC de 2009

LA PRÉPARATION ET LA PASSATION **DES MARCHÉS DE PI et de TIC**

La préparation des marchés PI et TIC La passation des marchés PI et TIC

LES PARTICULARITÉS DE L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PI et

- Les particularités d'exécution prévues dans les CCAG PI et TIC
- Le matériel, les objets et les approvisionnements confies au titulaire
- L'aménagement des locaux destines à l'installation du matériel objet du marché Le stockage, l'emballage et le transport de matériels
- La mise à jour et les nouvelles versions de logiciels en TIC
- Les modifications de caractère technique en PI
- La livraison des prestations
- Le contrôle des prestations et les garanties
- Les opérations de vérifications
- Les décisions après vérification Transfert de propriété
- Les conditions de maintenance Les garanties techniques

Cas pratique : analyse et sécurisation juridique d'un DCE









Les accords-cadres

LA PRESENTATION DE L'ACCORD-CADRE

- L'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 : Quel impact sur l'accordcadre ?
- Définition de l'accord-cadre et nature juridique
- Intérêt de l'accord-cadre :
 planification, souplesse et
 rapidité, prise en compte de
 l'évolution
- Différence entre accord-cadre et autres contrat

LES DIFFERENTS TYPES D'ACCORDS-CADRES

- Accord-cadre à bons de commande et/ou à marchés subséquents
- Accord-cadre mono ou multiattributaire
- Le contenu d'un accord-cadre
- La durée des accords-cadres

LA PASSATION DES ACCORDS-CADRES

La passation des accords-cadres
 à bons de commande

- La passation des accords-cadres à marchés subséquents
- La passation des accords-cadres mixtes

L'EXECUTION DES ACCORDS-CADRES L'attribution des marchés

L'attribution des marchés subséquents

- Formes des marchés subséquents
- Les modalités de consultation (survenance du besoin ; périodicité)
- La remise en concurrence en cas d'accord-cadre multi attributaire
- L'attribution des marchés subséquents en cas d'accordcadre mono-attributaire

L'accord-cadre à bons de commande

- La fixation des stipulations contractuelles
- L'émission des bons de commande en cas d'accordcadre multi-attributaire









- Les accords-cadres mixtes à bons de commande et à marchés subséquents
- L'exclusivité dans les accordscadres
- La modification des accordscadres
- La résiliation des accords-cadres



La passation des marchés de maîtrise d'œuvre

QUEL EST LE CADRE JURIDIQUE APPLICABLE A LA COMMANDE **PUBLIQUE DE MAITRISE** D'ŒUVRE?

- Quel est le champ d'application de la loi MOP et celui de la commande publique suite à la réforme de 2016?
- Quels sont les principes fondamentaux poses par la loi MOP?
- Quels sont les périmètres de responsabilité qui en découlent?

QUELLES SONT LES NOUVELLES POSSIBILITES D'UTILISATION DES **CONTRATS GLOBAUX?**

QUELLES SONT LES NOUVELLES REGLES DE PASSATION DES MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE?

LA PASSATION DES MARCHES **DE MAITRISE D'ŒUVRE SOUS FORME DE CONCOURS** RESTREINT

Quelles sont les grandes particularités du concours restreint de maitrise d'œuvre ?

- Comment et quand établir le Dossier de Consultation des **Entreprises?**
- L'organisation de la première phase: la sélection des candidats
- L'organisation de la deuxième phase: le jugement des projets
- La finalisation du marché de maîtrise d'œuvre

QUEL EST L'IMPACT DES NOUVELLES REGLES DE MODIFICATION DE CONTRAT SUR LES MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE?

- nouvelles règles de Les modification du contrat
- Les problématiques spécifiques marchés des de maitrise d'œuvre
- La clause de réexamen permetelle de sécuriser les impacts d'une augmentation substantielle lors du passage du prix provisoire au prix définitif?

















L'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre

LES PRINCIPES DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

LA NOTION D'ACHETEUR

CONTEXTE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE

- Le maitre d'ouvrage
- Les obligations du maitre d'ouvrage avant la construction

EXERCICE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

- La maitrise d'ouvrage désignée
- Le mandataire du maitre d'ouvrage
- Responsabilités du maitre d'ouvrage délégué
- Mandat : loi ALUR ou loi MOP et Loi ELAN
- La conduite d'opération

 La qualité de maître d'ouvrage public au sens de la loi MOP

LES INTERVENANTS

- Le contrôleur technique
- La coordination sécurité
- L'économiste
- L'acte de construire
- Assistance à maîtrise d'ouvrage ponctuelle de spécialité

LA MAITRISE D'ŒUVRE

- La maîtrise d'œuvre dans le cadre de la loi MOP
- Contenu de la mission de maitrise d'œuvre









La maîtrise du CCAG Travaux

PRATIQUE QUOTDIENNE DU CCAG TRAVAUX

- Présentation des CCAG
- Les dispositions communes aux 5
 CCAG
- Qu'est-ce qu'un CCAG?

CHAMP D'APPLICATION ET DEFINITION

- Définition d'un marché de travaux
- Obligation d'appliquer le CCAG-Travaux ?
- Les dérogations
- Peut-on appliquer plusieurs CCAG?

LES DIFFERENTS TYPES DE MARCHES DE TRAVAUX

- Les marchés de travaux simples
- Le marché global
- Quand allotir?

LES DIFFERENTS INTERVENANTS

- Identification et rôles des intervenants
- Le maître d 'œuvre et ses missions
- L'OPC et ses missions

- Le contrôleur technique
- Le coordonnateur SPS
- Le titulaire
- Les obligations des entreprises
- L'obligation d'assurance

LES DIFFERENTS MODES D'INTERVENTION

- Les différents groupements
- Qu'est-ce que la cotraitance ?
- La sous-traitance

COMMENT GERER LES ALLOTISSEMENTS?

LES MOYENS DE COMMUNICATION

LES FORMES DU PRIX

LES FORMES DU MARCHE

LA GESTION FINANCIERE

LA GESTION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

LES MESURES COERCITIVES

LA RECEPTION DES TRAVAUX

LA LIQUIDATION FINANCIERE DU MARCHE

LA MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES





La gestion administrative et financière des marchés

LES DOCUMENTS COMMUNICABLES **DU MARCHE**

- Le droit à communication des pièces du marché après la signature
- Les limites du droit à communication
- documents communicables Les d'un marché public

L'EXECUTION FINANCIERE DES **MARCHES**

- La cotraitance et la sous-traitance
- Les prix unitaires et forfaitaires
- Les avances et les acomptes
- Les garanties financières (retenue de garantie, GPD, caution)
- Le régime des paiements et des délais définition des marchés publics de TIC

L'EXECUTION TECHNIQUE ET **ADMINISTRATIVE DES MARCHES**

L'exécution technique

- Les ordres de services, les bons de commande et leurs effets
- Les fiches de travaux modificatives
- modification des délais La d'exécution / retards et pénalités
- Les prix nouveaux
- travaux prestations Les ou supplémentaires

La modification du marché

- modifications Les de contrat autorisées
- Les seuils limites des avenants
- des marchés Le cas complémentaires
- Les modifications substantielles et interdites

La fin de l'exécution du marché

- Les cas de résiliation des marchés et la procédure à mettre en œuvre
- La gestion de la fin d'un marché de travaux
- La gestion de la fin des autres marchés (PI, FCS, TIC)

Le décompte général

- L'identification des sommes dues
- L'identification des sommes retenir (pénalités et autres éléments)
- Les formalités de notification du décompte et les effets en termes de délai

Les réclamations d'entreprises

- générales règles d'établissement des réclamations
- Spécificités des réclamations en marchés de travaux









Les effets d'une réclamation

- Les procédures de règlement amiable des litiges

La sous-traitance

LES CONTOURS DE LA NOTION DE « SOUS-TRAITANCE » DANS LES MARCHÉS PUBLICS

COMMENT RECOURIR A LA SOUS-TRAITANCE ?

L'EXÉCUTION FINANCIÈRE DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE LA PRESERVATION DES DROITS EN CAS DE DÉFAILLANCE D'UN INTERVENANT

LA FIN DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

LES RELATIONS AVEC LES COTRAITANTS



La commission d'appel d'offres

LE ROLE DE LA COMMISSION AU STADE DE LA CANDIDATURE

- Les attributions de la commission
- La sélection des candidatures

LE ROLE DE LA COMMISSION AU STADE DES OFFRES

- Dans le cadre d'une procédure formalisée
- Dans le cadre d'une procédure adaptée

LA RESPONSABILITE DE LA COMMISSION

- La responsabilité administrative
- Le risque pénal









Le contentieux des marchés publics

LES 3 PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- Le principe de liberté d'accès à la commande publique
- Le principe d'égalité de traitement
- Le principe de transparence des procédures

LA CONSEQUENCE DU TERME ACHETEUR PUBLIC : PROFESSIONNALISME ET RESPONSABILITE

LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF OU PENAL

- Phase de mise en concurrence
- Les conséquences

LE CONTENTIEUX DE PASSATION

PHASE DE MISE EN CONCURRENCE : Quels sont les moyens retenus par le juge ?

- Les principales erreurs dans la préparation du contrat
- Les grandes règles de sélections des candidatures
- Les cas fréquents
- Les principales difficultés rencontrées en sélection des candidatures







V. CONCESSION

PAGE

Le droit des concessions

29





Le droit des concessions

QUELLES SONT LES PRINCIPALES NOUVEAUTES DE LA REFORME DU DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE ?

Une nouvelle définition : Le risque d'exploitation ou l'aléa ?

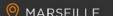
- Etat de la jurisprudence actuelle sur la notion de risque
- Du risque d'exploitation au risque économique
- Comment définir la notion de risque ?
- Le risque de l'offre et de la demande
- Le risque lié à l'amortissement des coûts et investissements
- Existence d'une réelle exposition aux risques du
- Le risque, nouveau critère de qualification des

« concessions d'aménagement »

INNOVATION PRINCIPALE : LA CONCESSION DE SERVICE ET LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

- Quelles sont les pistes d'identification des concessions?
- Quelles sont les nouvelles conditions spécifiques d'exécution?
- Quel est son contenu,
- L'information de l'autorité concédante,
- L'information des tiers
- Les sous concessions
- La durée
- L'indemnisation du concessionnaire
- Les modalités de modification,











VI. DOMANILITÉ PUBLIQUE ET PRIVÉE

	PAGE	
La gestion du domaine public et privé		32
La mise en concurrence de l'occupation domaniale		33
Les cessions foncières		34





La gestion du domaine public et privé

LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Le champ d'application de la domanialité publique / Les apports du CG3P
- Les modes d'acquisition (acquisitions gratuites et onéreuses)
- Les transferts de gestion et de propriété et la superposition d'affectation
- Les mises à disposition dans le cadre des transferts de compétence
- Les différentes occupations du domaine pub (AOT, BEA..);
 les règles relatives à la redevance; le cas du déplacement de réseaux de concessionnaires disposant

- d'un titre d'occupation du domaine public (routier essentiellement)
- Les occupations sans titre et la protection du domaine : contraventions de grande voirie, contravention de voirie, référé mesures utiles,
- La sortie du domaine public

LA GESTION DU DOMAINE PRIVE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Le principe d'application du droit privé
- Les modalités d'utilisation du domaine privé
- La protection du domaine privé
- Les modes et procédures de cession du domaine privé









La mise en concurrence de l'occupation domaniale

INTRODUCTION : LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE LA REFORME DE L'OCCUPATION DOMANIALE

Le contexte

- 10 ans après le CG3P : constat des difficultés liées à la pluralité des titres et à la circulation des biens
- De la position « Jean Bouin »
 du Conseil d'Etat le 3
 décembre 2010 à l'arrêt
 « Promo Impreza » de la
 CJUE le 14 juillet 2016
- La réforme de la commande publique 2015/2016 et le

recentrage des autorisations domaniales sur leur vocation réelle

Les objectifs

- Le choix d'une intervention par ordonnance
- Les grands objectifs contenus dans la loi d'habilitation (art. 34 de la loi SAPIN II du 9 décembre 2016)
- Le contenu de l'ordonnance du 19 avril 2017 par rapport à la loi d'habilitation





Les cessions foncières

CE QU'IL FAUT RETENIR

La nature du contrat : administratif ou privé ?

- Aucune disposition législative ou règlementaire n'impose d'obligations de mise en concurrence des contrats de cessions immobilières
- Les risques de requalification de la cession immobilière en contrat de la commande publique
- La réforme de la commande publique et son impact sur les cessions immobilières avec charges d'intérêt général







VII. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

	PAGE
Concevoir et mettre en œuvre un projet urbain : choisir les instruments opérationnels	36
L'autorisation environnementale unique	37





Concevoir et mettre en oeuvre un projet urbain - choisir les instruments opérationnels

NATURE DES OPERATIONS : Opérations aménagement / construction

- Critères de qualification
- Incidences de la qualification

Opérations publiques / privées

- Critères de qualification
- Incidences de la qualification

MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS

Procédures d'encadrement

- Procédures autorisation/programmation
- Procédures droit des sols (urbanisme/construction)

Procédures de réalisation

- Procédures financières
- Procédures travaux
- Procédures foncières



L'autorisation environnementale unique

RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA RÉFORME DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE.

- Les prémisses
- La création d'une super autorisation

QUELLE EST L'ARTICULATION AVEC LES PROCÉDURES RELEVANT DU CODE DE L'URBANISME?

QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS DE SÉCURISER LE PROJET EN AMONT? QUEL EST LE CONTENU DU DOSSIER ?

LA RÉFOME DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS DE PROCÉDURE ?

QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS DU RÉGIME CONTENTIEUX ?

MISE EN ŒUVRE ET CONTRÔLE

SYNTHÈSE SUR LES ÉTAPES ET ACTEURS DE LA PROCÉDURE







VIII. COLLECTIVITÉS LOCALES

PAGE

Les sociétés publiques locale

39









Les sociétés publiques locales

LES RAISONS PRATIQUES DE CHOISIR UNE SPL

- caractéristiques Les principales d'une SPL
- Les autres structures support du développement de la politique locale
- Présentation synoptique des différentes structures avec leurs avantages et inconvénients

LE FONDEMENT DES SOCIETES **PUBLIQUES LOCALES**

- Les fondements légaux
- Les conditions préalables à la relation in house

LE REGIME DES SOCIETES **PUBLIQUES LOCALES**

- Cadre juridique
- Forme juridique
- **Actionnaires**
- Montant du capital
- Le champ de compétence de la SPL et son objet social
- Intervention et territorialité
- Activité en propre, filiales et participations
- Gouvernance
- Le rôle des élus
- Contrôle analogue
- Le personnel de la SPL

- Les contrôles
- Durée

LA CONSTITUTION DES SOCIETES **PUBLIQUES LOCALES**

- Préalable à la constitution
- Procédure

EXEMPLE DE CLAUSES METTANT EN PLACE LE CONTROLE ANALOGUE **DANS UNE SPL**

- Statuts et contrôle analogue
- Règlement intérieur et contrôle analogue

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES RELATIONS ENTRE LES ACTIONNAIRES ET LA SPL

- La définition du lien contractuel support de l'activité de la SPL
- Contenu du contrat de prestations intégrées
- contractuelles Les clauses privilégier dans le cadre des prestations intégrées
- Les prestations commandées par la SPL relèvent-elles de la soustraitance
- Les conditions de passation d'avenants contrats aux de prestations intégrées
- Les conditions de contrôle de l'exécution des contrats

LES CONDITIONS DE MISE EN CONCURRENCE ET DE PUBLICITE DES CONTRATS PASSES PAR LA SPL







L'INGENIERIE JURIDIQUE AU SERVICE DE VOS PROJETS









04 67 06 13 13

FORMATION-DROIT@CHARREL-AVOCATS.COM WWW.CHARREL-AVOCATS.COM